

BECOUZE
1, rue de Buffon
CS 10629
49106 ANGERS CEDEX 02

KPMG S.A.
Domaine de Pelus
11, rue Archimède
33692 MERIGNAC

S.A. GROUPE PAROT

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

SOMMAIRE

PAGES

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

1 à 4

COMPTES ANNUELS

- . Bilan Actif-Passif
- . Compte de résultat
- . Annexe

5
6
6 à 20

S.A. GROUPE PAROT
Siège social : 55, boulevard Jacques Chaban Delmas
33520 BRUGES

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale de la société GROUPE PAROT,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GROUPE PAROT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La société évalue annuellement la valeur d'inventaire de ses immobilisations financières et participations selon les modalités décrites dans le paragraphe "Immobilisations financières" figurant dans la Note 2.4.2. "Méthodes d'évaluation", qui impliquent des estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les Directions opérationnelles, revues par les Directions financière et générale de la société. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la société. Nous avons vérifié que le paragraphe "Immobilisations financières" de la Note 2.4.2. "Méthodes d'évaluation", les Notes 2.5.1. "Actif immobilisé au 31 décembre 2018" et 2.7.2. "Filiales et participations" de l'annexe des comptes annuels donnent une information appropriée.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que votre société n'a pas procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de la vérification des informations sociales, environnementales et sociétales présentées dans le rapport de gestion, prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ANGERS et MERIGNAC, le 17 mai 2019

Les Commissaires aux Comptes

BECOUZE



F. BROVEDANI
Associé

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.



E. JUNIERES
Associé

Les présents comptes sociaux ont été établis au titre de l'exercice Clos le 31 décembre 2018.

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la Société le 29 avril 2019.

1. ETATS FINANCIERS

2.1. BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

Actif (en milliers d'euros)	31-déc-18			31-déc-17
	Brut	Amortissements et provisions	Net	
Immobilisations incorporelles	528	263	265	157
Immobilisations corporelles	916	168	748	749
Immobilisations financières	35 944	3 311	32 634	31 378
Actif immobilisé	37 388	3 741	33 646	32 284
Créances				0
– Créances clients et comptes rattachés	2 074		2 074	1 198
– Autres créances	30 202	4 791	25 411	13 966
Divers				0
– Disponibilités	308		308	7 113
– Charges constatées d'avance	137		137	295
Actif circulant	32 722	4 791	27 931	22 573
Total de l'actif	70 109	8 532	61 577	54 857

Passif (en milliers d'euros)	31-déc-18	31-déc-17
Capital social	7 399	7 399
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	12 037	12 037
Réserve légale	367	362
Autres réserves	2 657	2 657
Report à nouveau	-133	-235
Résultat de l'exercice	-4 644	107
Capitaux propres	17 682	22 326
Provisions pour risques et charges	0	0
Dettes financières		0,0
– Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	18 148	21 262
– Emprunts et dettes financières	20 935	8 983
Dettes d'exploitation :		0
– Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 755	649
– Dettes fiscales et sociales	679	739
– Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	925	128
– Autres dettes	1 419	770
Produits constatés d'avance	34	0
Dettes	43 895	32 531
Total du passif	61 577	54 857

2.2. COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2018

Compte de résultat (en milliers d'euros)	31-déc-18	31-déc-17
Chiffre d'affaires net	4 882	3 045
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	1 603	1 511
Autres produits	13	152
Produits d'exploitation	6 498	4 709
Autres achats et charges externes	3 602	2 768
Impôts - taxes et versements assimilés	280	75
Salaires et traitements	2 635	1 806
Charges sociales	1 098	751
Dotations aux amortissements des immobilisations	136	88
Dotations aux provisions pour dépréciation		0
Autres charges d'exploitation	3	1
Charges d'exploitation	7 754	5 488
Résultat d'exploitation	(1 256)	(779)
Produits financiers	3 167	2 284
Dotations financières aux amortissements et provisions	1 977	507
Intérêts et charges assimilées	675	374
Charges financières	2 652	909
Résultat financier	515	1 374
Résultat courant avant impôts	(741)	595
Produits exceptionnels	691	0
Charges exceptionnelles	5 602	1
Résultat exceptionnel	(4 911)	(1)
Impôts sur les bénéfices	(1 008)	487
Résultat net de l'exercice	(4 644)	107

2. ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS

L'exercice clos de Groupe PAROT (« la Société ») le 31 décembre 2018 présente un total bilan de 61 577 milliers d'euros et dégage une perte nette comptable de (4 644) milliers d'euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

2.3. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- Renforcement des fonds propres de ses filiales :

Groupe PAROT a participé en date du 26 novembre 2018, à l'augmentation de capital de sa filiale Parot Premium Brive pour un montant de 1 500 K€ par compensation d'une créance certaine à hauteur de 500 K€ et par apport en numéraire à hauteur de 1 000 K€.

Groupe PAROT a également participé en date du 28 février 2018, à l'augmentation de capital de sa filiale Parot Automotive Centre pour un montant de 1 700 K€ par apport en numéraire.

- Acquisitions :

Conformément au Pacte d'Associés signé le 13 mai 2016, Groupe Parot SA s'est portée acquéreuse de 916 actions détenues à part égale par Monsieur Olivier PEDRETTI et la SARL Olivier GUALA. La cession est intervenue le 27 décembre 2018 avec effet rétroactif au 1er janvier 2018 au prix provisoire de 750 K€. Les parties ont convenu à l'acte d'une révision du prix provisoire sur la base des comptes clos au 31 décembre 2018 arrêtés et certifiés par les commissaires aux comptes. Groupe Parot SA détient désormais 95% des titres de VO3000.

Groupe Parot a également procédé le 13 novembre 2018 à l'acquisition des 2% de titres restants de Parot Premium Bordeaux, filiale à 100% désormais.

2.4. PRINCIPES COMPTABLES, METHODE D'EVALUATION ET REFERENTIEL

2.4.1. Principes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2016-7 du 4 novembre 2016 modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au PGC homologué par arrêté du 26 décembre 2016, conformément aux dispositions de la législation française, dans le respect du principe de prudence, d'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation

La Société n'a pas procédé à la réévaluation de son bilan.

2.4.2. Méthodes d'évaluation

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, le coût des immobilisations incorporelles, diminué le cas échéant, de la valeur résiduelle, est amorti sur la durée d'utilisation attendue par la Société. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|-----------------|-----------|
| • Logiciels | 5 ans |
| • Site Internet | 3 à 5 ans |

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, le coût des immobilisations corporelles, diminué le cas échéant, de la valeur résiduelle, est amorti sur la durée d'utilisation attendue par la Société. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Il n'existe pas de biens susceptibles de donner lieu à une approche par composant.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|---|------------|
| • Agencements et aménagements des constructions | 8 à 25 ans |
| • Installations générales | 5 à 10 ans |
| • Matériel informatique | 3 à 5 ans |
| • Mobilier de bureau | 10 ans |

Immobilisations financières

- Titres de participation

La Société comptabilise à leur coût d'acquisition, les titres de participation dont la possession durable est estimée utile à l'activité de Groupe PAROT, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

Les frais d'acquisition sont incorporés au coût d'acquisition des titres. Leur étalement fiscal, actuellement sur cinq ans, est effectué via la constitution en comptabilité d'un amortissement dérogatoire.

À la date de clôture, lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptabilisée, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence. La valeur d'inventaire est appréciée sur la base de critères tels que la valeur de la quote-part dans l'actif net ou les perspectives de rentabilité ; ces critères sont pondérés par les effets de détention de ces titres en termes de stratégie ou de synergies eu égard aux autres participations détenues.

- Autres immobilisations financières

Dans le cadre du programme de rachat d'actions de la Société, cette dernière met à disposition d'un « Animateur » des fonds dans un compte de liquidité. Les versements effectués ne sont pas disponibles et sont par conséquent comptabilisés au poste « Autres immobilisations financières ».

Les plus ou moins-values de cessions de chaque opération sont enregistrées au compte de résultat, sans possibilité de compensation.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsqu'à la clôture de l'exercice, la Société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêt des comptes.

Dettes

Les dettes sont évaluées pour leur montant nominal.

Engagements de fin de carrière :

La Société est assurée contre la charge liée aux engagements de retraite auprès de l'organisme mutualiste, l'IPSA.

Régime d'intégration fiscale

La Société a modifié cette année sa convention d'intégration fiscale.

Groupe Parot SA, en accord avec les autres sociétés membres du périmètre d'intégration, a adopté les règles suivantes :

Chaque société filiale du périmètre d'intégration comptabilise son impôt comme si elle était imposée séparément, c'est-à-dire, en particulier, après imputation des déficits fiscaux générés antérieurement à l'entrée de la société dans le périmètre d'intégration fiscale.

Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du Groupe :

- Résultat bénéficiaire : versement par la filiale à la société mère d'une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat.
- Résultat déficitaire : les Sociétés intégrées ne seront titulaires à ce titre plus d'aucune créance sur la Société Intégrante, pas même dans le cas où cette dernière se sera constituée une créance sur le Trésor en optant pour le report en arrière du déficit d'ensemble.

La Société calcule l'impôt dû par le Groupe intégré et l'enregistre dans ses charges. Elle comptabilise, par ailleurs, dans ses produits les économies d'impôt, réalisées par le groupe, non liées aux déficits de ses filiales. En conséquence chaque filiale est privée de tout report déficitaire.

2.5. NOTES RELATIVES AU BILAN

2.5.1. Actif immobilisé au 31 décembre 2018

- Variation des immobilisations brutes :

Les principales acquisitions, cessions ou reclassements de l'exercice concernent les postes suivants :

Immobilisations (en milliers d'euros)	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	364	163	0	528
Logiciels	118	130		249
Marques et licences	39			39
Site internet	107	33		140
Fonds de commerce	100			100
Immobilisations corporelles	910	551	546	915
Terrains	8			8
Constructions	474		472	2
Installations générales, agencements et divers	84	177	30	230
Matériel de transport	8			8
Matériel de bureau, informatique et mobilier	273	252	25	500
Immobilisations corporelles en cours	63	122	18	166
Immobilisations financières	32 712	4 432	1 199	35 944
Titres de Participations	31 147	3 984		35 131
Créances rattachées à des participations	1 068		1 068	
Autres titres immobilisés	5			5
Prêts et autres immobilisations financières	492	448	131	809
Total	33 986	5 146	1 745	37 387

Titres de participations : comme mentionné en Note 2.1 « Renforcement des fonds propres de ses filiales » et « Acquisitions », Groupe Parot a participé à deux augmentations de capital souscrites auprès de ses filiales pour un montant global de 3,2 M€ et a acquis le 27 décembre 2018, 15% des titres de la société VO3000 pour un montant de 750 K€, ainsi que les 2% restants des titres de Parot Premium Bordeaux (anciennement Bienne Auto SA).

Les autres immobilisations financières comprennent le contrat de liquidité pour 105 k€, le portefeuille des actions Groupe PAROT sur le marché est composé, à la clôture de l'exercice, de 27 642 titres évalués à 5,40 € unitaire soit 149 k€ et des dépôts de garanties vis-à-vis de SCI appartenant au Groupe pour 16 k€ et vis-à-vis de BPI pour 90k€.

- Variation des amortissements et provisions :

Amortissements (en milliers d'euros)	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles	207	56	0	263
Logiciels	73	32		105
Marques et licences	5	4		9
Site internet	29	21		50
Fonds de commerce	100			100
Immobilisations corporelles	163	79	75	168
Terrains	2	1		3
Constructions sur sol propre	40	15	52	3
Installations générales, agencements et divers	27	16	4	39
Matériel de transport	8			8
Matériel de bureau, informatique et mobilier	86	48	19	115
Immobilisations financières	1 334	1 977	0	3 311
Autres participations	1 156	1 977		3 133
Créances rattachées à des participations	178			178
Total	1 704	2 113	75	3 741

Les informations relatives aux filiales et participations sont présentées dans le tableau des filiales et participations (Note 2.7.2).

Une dépréciation sur les titres de participation de la filiale Parot Industrie d'un montant de 1 156 K€ a été constatée au cours de l'exercice 2015 et complétée en 2017.

Une analyse prospective est effectuée annuellement pour actualiser les provisions. Ainsi, les titres Parot Automotive Centre ont fait l'objet d'une dépréciation à hauteur de 1 977 K€.

2.5.2. Détail des créances par échéances :

Etat des créances (en milliers d'euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	809		809
De l'actif circulant			
Autres créances clients	2 074	2 074	
Personnel et comptes rattachés	5	5	
État - Impôts sur les bénéfices	3 778	3 778	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	29	29	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Groupe et associés	26 227	26 227	
Débiteurs divers	163	163	
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance	137	137	
Total	33 222	32 414	809

Le poste Groupe et associés inclut le prêt consenti par le Groupe PAROT pour 12 M€ à la SAS Parot Aménagement Commercial pour l'acquisition des titres des SCI Behra à AV Holding. Elle intervient dans le cadre de la convention de trésorerie qui prévoit une rémunération au taux de 1,5% annuel, étant entendu que la situation de trésorerie du Groupe dans son ensemble lors de la conclusion de l'opération était positive et n'excédait pas les possibilités financières de Groupe Parot.

Il comprend également les dividendes à recevoir de l'exercice 2016 concernant la SCI B2P pour 36 K€, la SCI de L'Isle pour 246 K€ et la SAS Parot Aménagement Commercial pour 328 K€.

A noter que le compte courant avec la société Parot Digital, d'un montant de 9 684 K€, a été déprécié à hauteur de la situation nette de la dite société, soit un impact négatif de 4 635 K€.

2.5.3. Disponibilités :

Au 31 décembre 2018, le poste « Disponibilités » est essentiellement composé de comptes bancaires courants et s'élève à 308 K€.

2.5.4. Produits à recevoir :

Les produits à recevoir se détaillent comme suit au 31 décembre 2018 :

Produits à recevoir (en milliers d'euros)	Montant
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	505
État	
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	
Total	505

2.5.5. Charges constatées d'avance :

Charges constatées d'avance (en milliers d'euros)	Montant
Charges d'exploitation	137
Total	137

2.5.6. Capitaux propres :

Au 31 décembre 2018, le capital de la S.A. GROUPE PAROT s'élève à 7.398.515,20 euros. Il est composé de 4.624.072 actions d'une valeur nominale de 1,6 euro.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Capitaux propres (en milliers d'euros)	Capital social	Primes	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Situation au 31 décembre 2017 avant affectation	7 399	12 037	362	2 657	(235)	107	22 326
Affectation résultat 2017			5		102	(107)	
Résultat de l'exercice						(4 644)	(4 644)
Situation au 31 décembre 2018 avant affectation	7 399	12 037	367	2 657	(133)	(4 644)	17 682

2.5.7. Dettes financières :

Au 31 décembre 2018, le Groupe porte 13.634 milliers d'euros de lignes d'emprunts bancaires moyen et long terme détaillé ci-dessous.

Les emprunts souscrits par le Groupe sont rémunérés à taux fixe, dans une fourchette comprise entre 1% et 7,12%.

Un nouvel emprunt de 820 K€ a été souscrit en 2018 pour financer l'aménagement des nouveaux locaux du siège bvd Jacques Chaban Delmas. Cet emprunt d'une durée de 3 ans est rémunéré aux taux de 7.12%/an.

Aucun emprunt n'est assorti de clauses de covenants financiers. Il existe des garanties et sûretés réelles attachées à tous emprunts, détaillées dans la note « Engagements Hors Bilan ».

Dettes Financières (en milliers d'euros)	Au 31/12/017	Nouveaux Emprunts	Remboursement d'emprunt	Au 31/12/018
Emprunts auprès des établissements de crédit	15 146	820	2 331	13 634
CE BRIENNE	1 300		175	1 125
SG BRIENNE	1 286		172	1 114
ARKEA BRIENNE	1 257		176	1 081
BP BRIENNE	2 600		350	2 250
LCL Nover	62		17	45
CA Nover	62		17	45
BPCA Nover	66		17	49
B Tarneaud Nover	67		17	50
Soc Gen Nover	67		17	50
BPI (VO 3000)	1 200		120	1 080
CACF (VO 3000)	1 037		166	871
CE (VO 3000)	1 037		166	871
CACF (Rue Daugère)	207		35	172
CE (BEHRA)	1 570		214	1 356
LCL (BEHRA)	1 356		218	1 138
SG (BEHRA)	1 360		215	1 145
ARKEA (Rue Daugère)	224		35	189
LENDIX (bvd Jchaban Delmas)		820	86	734
BPI	390		120	270
Autres dettes financières	6 507	513	2 507	4 513
Ligne CGI	6 000		2 000	4 000
Intérêts courus sur emprunts	66	78	66	78
Billets de trésorerie	400	400	400	400
Frais et intérêts courus bancaires	40	35	40	35
TOTAL	21 652	1 333	4 838	18 148

Par ailleurs, le Groupe dispose de crédits de financement de stocks neufs octroyés par des établissements dédiés (filiales financières de constructeurs ou structures dédiées). Ces organismes avancent à la société Groupe PAROT la trésorerie nécessaire à l'acquisition de stocks. Ces avances portent intérêts et deviennent remboursables dès que le stock financé est vendu. Ce mode de financement est plus particulièrement retenu par le Groupe au sein de son secteur « Véhicules Particuliers ». Ces avances financières, en lien avec le délai de rotation de stocks sur véhicules neufs, ont toutes une échéance inférieure à un an.

Jusqu'au 31 décembre 2016, chaque entité du Groupe négociait de façon autonome ce type de financement avec ses partenaires financiers. Ces avances étaient jusqu'à cette date débloquées et suivies par numéro de châssis. Le Groupe avait ainsi considéré que cette dette était assimilable à une dette d'exploitation est classé le montant des avances reçues en dettes. Depuis 2017, le Groupe a centralisé ces avances au sein de la société Groupe PAROT pour un montant au 31 décembre 2018 de 4 M€. Ces dernières ne sont plus affectées et débloquées au numéro de châssis et s'assimilent donc à une ligne de financement court terme, raison pour laquelle elles ont été classées en dettes financières.

2.5.8. Détail des dettes par échéances :

Les échéances des dettes au 31 décembre 2018 se présentent comme suit :

Etat des dettes (en milliers d'euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	18 148	7 184	9 797	1 166
Groupe et associés	20 935	20 935		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 755	1 755		
Dettes Fiscales et sociales	679	679		
Dettes sur immo. et comptes rattachés	925	925		
Autres dettes	1 419	1 419		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	34	34		
Total	43 895	32 931	9 797	1 166

2.6. *NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT*

2.6.1. Résultat d'exploitation :

Au 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 4.882 milliers d'euros contre 3.045 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent. Il comprend essentiellement les prestations de services facturées aux filiales par le groupe dans le cadre des « Management fees ». Les filiales Parot Automotive Centre, Parot Automotive Ile de France et Parot Automotive Limoges (acquisition de l'année) n'ont pas été facturées exceptionnellement sur 2018.

A la clôture, le total des produits d'exploitation s'élève à 6.498 milliers d'euros contre 4.709 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent. Les autres produits d'exploitation sont composés également des transferts de charge pour 1.603 milliers d'euros dont 751 milliers d'euros au titre de l'assurance refacturée aux filiales.

Les charges d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 7.754 milliers d'euros contre 5.488 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent. L'accroissement des charges d'exploitation provient, d'une part, des honoraires pour 500 milliers d'euros et, d'autre part, des frais de personnel pour 1.177 milliers d'euros. L'accroissement des charges de personnel est lié à la structuration de la Direction du Groupe et à la hausse de l'effectif qui passe de 38 à 44 salariés au 31 décembre 2018.

Le résultat d'exploitation ressort ainsi au 31 décembre 2018 à (1.256) milliers d'euros contre (779) milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

2.6.2. Résultat financier :

Le résultat financier se décompose comme suit au 31 décembre 2018 :

Résultat financier (en milliers d'euros)	Montant
Produits financiers	3 167
Produits financiers de participation	2 759
Intérêts sur les avances consenties aux filiales	214
Intérêts et autres produits assimilés	194
Charges financières	2 652
Intérêts sur les avances consenties par les filiales	135
Intérêts sur emprunts bancaires	408
Charges nettes sur compte de liquidité	131
Provision pour dépréciation des titres de participation	1 977
Résultat financier	515

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la société Groupe PAROT a perçu 2.759 milliers d'euros de dividendes de ses filiales.

Les produits et charges sur compte de liquidité correspondent aux plus et moins-values réalisées sur les opérations de titres dans le cadre du contrat de liquidités.

Au cours de l'année 2018, la moins-value globale sur les titres Groupe PAROT s'est élevée à 131 milliers d'euros.

Les intérêts et charges assimilées correspondent au coût de la dette sur l'exercice.

Les charges financières sont impactées en 2018 par la dépréciation des titres Parot Automotive Centre pour un montant de 1 977 K€.

2.6.3. Résultat exceptionnel :

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit au 31 décembre 2018 :

Résultat Exceptionnel (en milliers d'euros)	Montant
Produits Exceptionnels	691
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	691
Reprise sur provisions et transferts de charges	
Charges Exceptionnelles	5 602
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	129
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	838
Dotations exceptionnelles	4 635
Résultat financier	(4 911)

Les produits exceptionnels correspondent à la cession des immobilisations des aménagements des anciens locaux du siège.

Les charges exceptionnelles sont détaillées ci-dessous :

- Honoraires sur exercice antérieur : 345 K€
- Cessions immobilisations Corporelles : 452 K€
- Indemnités transactionnelles : 168 K€
- Dépréciation du compte courant Parot Digital : 4 635 K€

2.6.4. Ventilation de l'impôt sur les sociétés :

Le tableau ci-dessous présente la ventilation de l'impôt sur les bénéfices pour l'exercice 2018 :

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices (en milliers d'euros)	Avant impôt	Impôts net	Après impôt
Résultat courant	(741)		(741)
Résultat exceptionnel	(4 911)		(4 911)
Charge d'impôt liée à l'intégration fiscale		1 008	1 008
Résultat comptable	(5 652)	1 008	(4 644)

Le solde du déficit reportable du groupe intégré au 31 décembre 2018 représente 8 504 milliers d'euros

La différence entre la charge d'impôt que la société aurait eue en l'absence d'intégration fiscale et le montant de la charge d'impôt comptabilisée s'élève à 1 192 milliers d'euros

Nature et montant des crédits d'impôt de la société :

Crédit d'impôt Mécénat : 5 milliers d'euros

2.7. AUTRES INFORMATIONS

2.7.1. Dirigeants et mandataires sociaux :

Les rémunérations versées par la Société aux mandataires sociaux au titre de l'exercice 2018 représentent un montant global de 880 milliers d'euros réparti de la façon suivante :

- Rémunération versée aux membres des organes d'administration : Néant,
- Rémunération versée aux membres des organes de direction : 880 milliers d'euros.

2.7.2. Filiales et participations :

Dénomination sociale	Capital social Valeur brute	Taux de détenition	Capitaux propres	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Prêts & Avances consentis	Dividendes versés	Chiffre d'affaires	Résultat Net
PAROT AUTOMOTIVE SO	605 000	100%	6 244 314	456 952	456 952		666 521	94 485 768	1 244 314
PAROT AUTOMOTIVE IDF	2 359 000	100%	2 173 670	4 091 432	4 091 432	751 152		68 686 445	(640 019)
PAROT AUTOMOTIVE CENTRE	3 256 000	100%	1 050 976	2 952 069	975 069	1 048 466		36 659 472	(1 413 255)
PAROT PREMIUM BRIVE	2 500 000	100%	2 145 930	2 500 000	2 500 000			41 365 117	(687 657)
PAROT PREMIUM BORDEAUX	783 555	100%	3 454 364	9 983 686	9 983 686		1 010 101	48 739 284	(363 844)
PAROT TRUCKS	600 000	100%	1 466 649	300 000	300 000	1 510 721	188 395	34 801 297	186 249
PAROT VI	3 000 000	100%	4 024 581	3 179 181	3 179 181			107 671 617	1 091 630
PAROT INDUSTRIE	1 012 500	100%	399 965	1 685 825	530 334			8 474 139	(128 295)
PAROT DIGITALS	10 000	100%	(4 634 667)	10 000	10 000	9 684 000		8 427 530	(3 343 492)
PAROT CUSTOMER CARE SERVICES	10 000	100%	(228 021)	10 000	10 000	240 000		549 825	(90 595)
VO 3000	750 300	95%	2 788 258	4 273 995	4 273 995		261 620	82 705 349	788 258
TRANS AUTO AUVERGNE	9 000	78%	60 550	63 555	63 555			271 318	(223)
SCG 19	1 000	96%	15 239	960	960			65 860	46 269
SCI DE L'ISLE	1 500	98%	13 755	176 645	176 645		64 826	126 472	12 255
SAS PAROT A.C.	1 524	100%	55 008	53 015	53 015	12 024 798	145 490	260 444	53 483
SCI 16	1 000	10%	131 002	100	100		1 230	377 901	120 002
SCI 24/87	1 000	98%	92 807	2 360 260	2 360 260		70 233	241 540	21 934
SCI 31	1 000	10%	(17 376)	150	150		6 439	198 123	(28 376)
SCI 33	10 000	10%	2 690 302	1 000	1 000		16 366	973 683	2 424 355
SCI 64	1 000	98%	25 443	1 540 980	1 540 980		55 367	183 266	24 443
SCI NOUGUEY	1 000	10%	1 427	100	100			99 233	18 238
SCI LA RIVIERE	1 000	10%	(100 690)	100	100			191 274	17 726
SCI BAS ROC	1 000	10%	28 520	100	100		3 743	55 911	17 520
SCI LE FOIRAIL	1 000	10%	17 856	100	100			405 809	70 460
SCI MULATET	1 000	10%	44 681	100	100		2 769	73 539	33 681
SCI VIGNES	1 000	100%	8 624	627 802	627 802	16 000	26 596	79 559	7 624
SCI NOVITAL	1 000	10%	(104 476)	100	100			381 889	47 577
SCI LE HERON	1 500	10%	352 015	20 236	20 236			227 190	401 956
SCI B2P	400	100%	34 674	842 191	842 191	80 307	239 143	78 301	33 674

2.7.3. Opérations avec les entreprises et les parties liées :

Il n'existe pas de transaction significative avec des parties liées non conclue à des conditions normales de marché.

2.7.4. Effectif :

Effectif moyen	Personnel salarié
Cadres	26
Agents de maîtrise et techniciens	9
Employés	4
Total	39

2.7.5. CICE :

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le CICE s'élève à 41 milliers d'euros.

Le CICE a pour objet le financement de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstruction de leur fonds de roulement (art 244 quater du CGI)

L'entreprise ne peut utiliser le CICE pour financer une part des bénéfices distribués et augmenter les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction.

2.7.6. Engagements de fin de carrière :

La Société est couverte intégralement par un contrat d'assurance contracté avec un organisme de prévoyance dédié (IRP AUTO Prévoyance-Santé) qui assure, à l'occasion du départ volontaire ou de mise en retraite du salarié, le remboursement intégral des indemnités légales de départ en retraite versées par la Société. Dès lors, aucune provision n'est comptabilisée par la Société au titre de ces engagements.

2.7.7. Engagements hors bilan :

Les engagements financiers hors bilan de Groupe PAROT se détaillent comme suit au 31 décembre 2018 :

Engagements donnés	31 Décembre 2018
(En milliers d'€)	
Garanties constructeur	9 851
Cautions lignes court terme	12 971
Cautions emprunt	6 454
Cautions financement de stock	14 576
Cautions crédit -bail	7 410
Nantissement de titres	8 786
Total engagements donnés	60 049

2.8. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement significatif n'est survenu postérieurement à la clôture.